

1086

Annuaire de l'Institut  
de l'histoire historique.

8

*My*

ORIGINE FRANÇAISE  
DE LA BOUSSOLE  
ET  
DES CARTES A JOUER.

Bibliothèque Maison de l'Orient



134593

8

**ORIGINE FRANÇAISE**  
**DE LA BOUSSOLE**  
ET  
**DES CARTES A JOUER.**

FRAGMENS

D'UN OUVRAGE SOUS PRESSE ,

INTITULÉ :

HISTOIRE DU DRAPEAU , DES COULEURS ET DES INSIGNES  
DE LA MONARCHIE FRANÇAISE, PRÉCÉDÉE DE L'HISTOIRE  
DES ENSEIGNES MILITAIRES CHEZ LES ANCIENS ; AVEC  
CETTE ÉPIGRAPHE, *GLORIA MAJORUM.*

**PAR M. REY.**

( EXTRAIT DES NOUVELLES ANNALES DES VOYAGES. )

---

**PARIS,**

A. PIHAN DE LA FOREST,  
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,  
rue des Noyers, n. 37.

1856.

ORIGINE FRANÇAISE

DE

LA BOUSSOLE ET DES CARTES A JOUER.

FRAGMENS

D'UN OUVRAGE SOUS PRESSE,

INTITULÉ :

HISTOIRE DU DRAPEAU, DES COULEURS ET DES INSIGNES  
DE LA MONARCHIE FRANÇAISE, PRÉCÉDÉE DE L'HISTOIRE  
DES ENSEIGNES MILITAIRES CHEZ LES ANCIENS ; AVEC  
CETTE ÉPIGRAPHE, *GLORIÆ MAJORUM.*

PAR M. REY.

LIVRE IX. — Universalité des fleurs de lis.

CHAPITRE XII.

*Fleurs de lis à la boussole des divers peuples, et  
prouvant l'origine française de la boussole.*

Il est des choses, même importantes, sur les-  
quelles on a beaucoup écrit sans que l'on ait pu ce-  
pendant fixer la date de leur origine, ni par consé-  
quent le nom de leur inventeur. De ce nombre sont

la boussole et les cartes à jouer. Nous allons parler de ces deux choses, mais seulement pour les faire concourir à notre but, c'est-à-dire à l'illustration de la fleur de lis.

Il n'est presque pas de nation maritime à laquelle on n'attribue ou qui ne revendique l'honneur de la découverte de la boussole, comme il n'est pas d'invention qui ait produit des résultats aussi inattendus que celle-là.

Entre toutes ces prétentions, celles des Italiens sont célèbres. Selon eux, c'est un Napolitain, originaire de Pasitano, près d'Amalfi, et nommé Jean Gira, ou Flavio Gioia, qui, le premier, trouva la boussole et suspendit l'aiguille aimantée sur un pivot, en 1302 ou 1303. Ils se fondent pour cela sur ce vers d'un écrivain du quatorzième siècle, appelé Antonio de Bologne et surnommé le Panormitain :

*Prima dedit nautis usum magnetis Amalphis.*

Et sur cet autre non moins explicite,

*Inventrix præclara fuit magnetis Amalphis (1).*

Les Anglais, parce qu'ils ont peut-être enfermé les premiers l'aiguille et la rose des vents dans une

(1) Brechmann, *De rerum neapolit.*, 925. — Gr. Grimaldi, *Della bussola. Recueil de l'acad. de Cortone*, 111. — Musanzio, *Tabl. chronolog.*, tabl. 38, p. 219. — Robertson, *Hist. de l'Amér.*, L., 1.

boîte, en anglais, *box* ou *boxel*, réclament, sinon l'invention, du moins le nom de boussole sous lequel cette invention est devenue si célèbre (1).

Les Flamands ou les Allemands ont fourni, disent-ils, le nom des vents, est, sud, nord, ouest, et même ils disputent aux Anglais celui de boussole (2).

On a prétendu que les anciens avaient connu le secret de se guider dans la haute mer par la propriété de l'aimant : que Salomon s'en servit dans le cours de ses expéditions à Ophir : que c'est par la connaissance de sa polarité qu'il faut expliquer ces paroles, embarrassantes en effet, d'Homère : « Les navires phéaciens n'ont besoin ni de pilote, ni de gouvernail, comme ceux des autres nations, mais ils devinent la pensée des hommes; ils marchent de leur propre mouvement; ils connaissent les villes et toutes les contrées de la terre : ils sillonnent avec rapidité les vagues, et toujours enveloppés d'un nuage épais, ils ne redoutent ni les écueils, ni les orages : »

Que Phéécides, dans Athénée, en disant, « Hercule tend son arc et dirige une flèche sur l'Océan... » « Hercule pénétra dans ces mers comme la flèche décochée d'un arc... » Que Phéécides, disons-nous, entend par cette flèche, la navigation d'Hercule avec le secours de la boussole :

(1) Montucla, *Hist. des mathém.*, I, 527.

(2) Goropius Becanus.



Que Plaute y fait allusion aussi dans ce vers de son *Mercator* :

*Huc secundus ventus nunc est, cape modo versoriam.*

Que Caton, en jetant au milieu du sénat romain des figues cueillies à Carthage il y avait trois jours seulement, fournit la preuve que la boussole était connue alors, puisqu'on se hasardait loin des côtes et qu'on naviguait avec tant de rapidité : que les druides, versés comme ils l'étaient dans la philosophie de la nature, ont pu connaître la boussole.... que.... etc., etc.

Ce corps de prétentions est curieux, sans doute, mais rien n'y repose sur une assertion positive, sur un texte précis, rien n'y peut devenir matière à un examen sérieux, à une critique approfondie. Les anciens ont connu la propriété de l'aimant par rapport au fer, mais sa polarité, non (1).

Si Vossius a dit que les peuples du nord avaient reçu la boussole des Scythes qui la possédaient depuis 2,000 ans, on peut lui répondre par une preuve, négative il est vrai, mais néanmoins d'une assez grande force : c'est que les nombreuses chroniques ou *sagas* des Scandinaves, dans lesquelles on

(1) Homère, *Odyss.*, chant. VIII. — Plutarque, *Vie de Caton*. — Abundantius Collina, *De acús nauticæ inventore*. — De Penhoüet, *Recherch. sur la Bretagne*, 35. — Pineda. — Kircher. — Strutt, *Anglet. ancienne*, 25. — De Larenaudière, *Analyse de l'ouvrage de Klaproth*.

trouve les détails les plus minutieux sur toutes les connaissances des temps anciens, et particulièrement sur celles qui ont rapport à la marine de ces peuples navigateurs, ne contiennent pas la moindre allusion à la boussole (1).

Mais une nation existe, nation étrange en ce qu'elle est à la fois antique et contemporaine, nation qui a tout connu, tout découvert, tout pratiqué dès avant la naissance des sociétés actuelles les plus anciennes, et qui possède la boussole depuis longtemps, c'est la Chine. Ce n'est pas à dire qu'elle y remonte à 1,000 ou 2,000 ans avant J.-C., comme Hager a entrepris de le prouver; mais le sentiment des savans missionnaires Mailla, Le Comte et Gaubil, celui de Barrow et de Macartney, ne laissent aucun doute sur une très grande ancienneté. Enfin, un des derniers travaux de feu Klaproth, parfaitement analysé par M. de Larenaudière, vient de démontrer que sous la dynastie des Tsin, c'est-à-dire de 265 à 419 de notre ère, il y avait déjà à la Chine des navires qui se dirigeaient par l'aimant, quoique la plus ancienne description connue jusqu'à présent de la boussole, n'y remonte pas au-delà de 1111, et que son usage dans la marine chinoise ne soit indubitable que depuis la fin du treizième siècle (1297) (2).

(1) M. Borring, professeur à Copenhague.

(2) Jos. Hager, *Bussola orientale*, Pavie, 1809. — Gaubil, *Hist. de l'astronom. chinoise*. — Barrow, *Voyage en Chine*,

Voyons maintenant ce qui se passait en Europe vers cette époque, et parlons enfin des prétentions de notre nation à ce sujet. Sans doute Polydore Virgile, qui écrivait en 1500, avait raison de dire qu'on ne connaissait point l'inventeur de la boussole, *omnino in aperto non est!* mais si nous ne produisons pas le nom de l'inventeur, du moins nous pouvons justifier de cette vérité, savoir que les premières traces de la chose inventée se trouvent dans nos propres écrivains (1).

Vincent de Beauvais cite en 1250 un texte attribué, à tort ou à raison, à Aristote par Albert-le-Grand, et dans lequel la propriété de l'aimant, appliquée à la navigation, est clairement expliquée (2).

Brunetto Latini, de Florence, dans celui de ses ouvrages qui a le plus de célébrité, *le Trésor*, parle de la boussole, non comme d'une innovation, mais comme étant alors d'un usage commun. A l'occasion de ce livre, nous ferons une remarque honorable pour notre pays : c'est que Brunetto Latini, qui avait été le maître du Dante et que ce grand poète n'en met pas moins dans son enfer et en fort mauvaise compagnie, écrivit son *Trésor* à Paris

I. 62. 99, III, 277. — Macartney, *Voy. en Chine*, II, 75. — Klaproth, *Lettre sur l'invent. de la boussole*, 67, 95.

(1) Polydore Virgile, *De inventoribus rerum*, L. III, ch. 18.

(2) Vincent de Beauvais, *Biblio. mundi*, L. VIII, ch. 19. — Albert le Grand, *De mineralibus*, L. II, traité 3,

entre 1250 et 1260, non dans sa langue maternelle qui était si belle déjà, mais en français, et il en donne les motifs : « Et se aucuns demandoit pourcoi  
« chius livres est escries en roumanch, selonc le pa-  
« tois de Franche, puis ke nous sommes Ytalijen,  
« je diroie que ch'est pour deus raisons : l'une que  
« nous sommes en Franche; l'autre pour chou que  
« que la parleure est plus délitable et plus kemune  
« à tous langages. » C'est presque dans les mêmes termes et à la même date que dans le manuscrit conservé à la bibliothèque Riccardi à Florence, de l'Histoire de Venise, traduite d'après d'anciennes chroniques latines, l'auteur, Martin Canale, Vénitien, déclare, dans son introduction, qu'il a choisi le français, « par ce que lengue franceise cort parmi  
« le monde, et est la plus délitable à lire et à oïr que  
« nulle autre. » Enfin, c'est encore ce motif qui, sous Philippe-le-Bel, a fait choisir notre langue au traducteur inconnu de la Chronique des Normands, ouvrage latin de Paul Diacre, historien contemporain de Charlemagne. On a donc eu raison de conclure de faits semblables, que l'universalité de notre langue, comparable à celle de nos fleurs de lis, est antérieure aux chefs-d'œuvre littéraires qui l'ont fixée et même à l'ascendant de nos armes sous Charles VIII. Au surplus, on ne saurait trop s'enorgueillir de voir la langue de nos aïeux, langue qui n'a changé pour se fixer que quatre siècles plus tard, préférée à cause de son charme par des étrangers,

par des Italiens même à la leur qui était sur le point de produire cependant des chefs-d'œuvre de goût ou de génie sous la plume des Dante, des Bocace, des Pétrarque, etc., etc. Elle n'était donc point barbare, comme on l'entend trop souvent proclamer par les éternels contempteurs des temps anciens de la France (1).

Jacques de Vitry, natif d'Argenteuil et évêque de Ptolémaïs, où il composa de 1215 à 1220, son Histoire de l'Orient, y fait voir dans un passage curieux à cause des dates, que la découverte de la propriété de l'aiguille aimantée passait déjà de son temps pour indispensable à la navigation : *unde valde necessarius est navigantibus in mare* : et par conséquent qu'elle était d'une connaissance générale et vulgaire (2).

Enfin, le poème de Guyot de Provins, moine de Cluny, composé sous Philippe-Auguste, entre 1190 et 1204, qu'il a nommé *la Bible*, par la raison, dit-il, qu'il ne contient que vérité, et qu'il ne faut pas confondre avec la Bible de Hugues de Bercy, le poème de Guyot de Provins décrit, un siècle avant Gioia, non pas comme une nouveauté, mais, ainsi

(1) Brunetto Latini, *Le Trésor*. — Bibliothèque roy., ms. franc., n° 7068., L. I, ch. 13. — Tiraboschi, *Storia della litter. italiana*, IV, 303, V, 407. — Valery, *Voy. en Italie*, III, 51.

(2) Jacq. de Vitry, *Historia orientale*, ch. 91. — Choiseul d'Aillecourt, *Biog. universelle*, au mot *Vitry*.

que Brunetto Latini le fit plus tard avec plus de droit encore, comme une chose usuelle et connue, la propriété de l'aimant et l'emploi que les marins en font. Il parle de l'étoile polaire, alors nommée la Tresmontaigne, puis il ajoute :

- « Celle est atachie et certaine  
 « Toutes les autres se remouvant,  
 « Et lor leus eschangent et muevent  
 « Mais cele estoile ne se meut.  
 « Un art font qui mentir ne peut,  
 « Par la vertu de *la manière* ( de l'aimant )  
 « Une pierre laide et brunière,  
 « Où li fers volontiers se joint,  
 « Ont ; si esgardent le droit point  
 « Puis qu'une agnile l'ait touchie  
 « Et en un festu l'ont fichie  
 « En l'eve la mettent sans plus,  
 « Et li festus la tient desus ;  
 « Puis se torne la pointe toute  
 « Contre l'estoile, si sans doute ( si directement )  
 « Que ja por rien ne faussera  
 « Et mariniers nul doutera.....  
 « C'est un ars qui ne peut fallir..... (1). »

Ces témoignages sont aussi curieux par leur ancienneté qu'importans par leur source, et ils sont tous et exclusivement fournis par des écrivains français. Mais nul de ces écrivains ne donne de nom et de patrie à l'inventeur, ni de nom et de date à l'in-

(1) Weiss, *Biog. univers.*, au mot *Guyot*. — P. Paris dans *la lettre de Klaproth*, 42.



vention; nul ne paraît croire que l'emploi de l'aimant appliqué à la navigation fût un art nouveau: il existait, voilà tout ce qu'ils nous apprennent. Quand est-il né? nul ne répond. Où est-il né? c'est à la Chine, selon celui-ci; c'est en Arabie, prétend celui-là; c'est en Europe, dit un troisième.

L'opinion favorable aux Chinois a de nombreux partisans. Klaproth surtout a fait voir les navires chinois dirigés par l'aimant dès l'an 300 environ de notre ère, et sous la dynastie des Tsin; la plus ancienne description régulière de la boussole vers l'an 1111; et enfin l'emploi certain de cet instrument dans la marine en 1297.

Eh bien, que voyons-nous chez nous-mêmes? L'aimant cité en 1260 par Brunetto Latini; en 1250, par Vincent de Beauvais d'après Albert-le-Grand; en 1220, par Jacques de Vitry; en 1190, par Guyot de Provins, et certainement la boussole n'était pas nouvelle au temps de Guyot. Elle a donc pu naître également en Europe et en Chine, témoin l'imprimerie et la poudre à canon; et il n'est pas nécessaire de faire intervenir les Arabes, comme quelques-uns l'ont fait, pour nous révéler ce qu'on savait déjà; et puis les Arabes l'ont-ils connue avant nous?

Les Arabes, peuple éteint aujourd'hui après avoir brillé avant beaucoup d'autres par tous les arts de la civilisation, les Arabes, en effet, se sont mis aussi sur les rangs dans la question de la boussole, ou plutôt des écrivains européens, tels que Tiraboschi,

Andrès, Bergeron, et récemment J. Hager, ont réclamé en leur faveur, comme Pinéda, Kircher, Court de Gébelin et d'autres, l'avaient fait pour Salomon, les Phéniciens, les Grecs et les Romains, c'est-à-dire avec aussi peu de succès. Renaudot a démontré que nul écrit arabe, pas même le *Trésor de la connaissance des pierres*, par Baïlak el Kibdjak, ne justifiait les assertions de ce peuple; et Chardin ne fait pas difficulté de dire que s'il a connu la boussole, il l'a reçue d'Europe. En vain, renouvelant les tentatives de J. Hager, voudra-t-on faire passer la boussole de Chine en Arabie; en vain essaiera-t-on d'en dériver le nom du mot arabe *mouassala*, que l'on prononce *moussala*, le dard; en vain citera-t-on le manuscrit de Baïlak où la boussole est bien décrite, ce manuscrit n'est que de 1242, la Bible de Guyot est de 1190, et la boussole est antérieure encore à Guyot de Provins (1).

A défaut des Arabes, d'autres se rejettent sur les Vénitiens, qui auraient reçu la boussole de Marco Polo, leur compatriote, à son retour de la Chine, où il en aurait appris l'usage. Mais à ce sujet la réponse est la même encore: le retour de Marc Paul à Venise est de 1260, et les quatre autorités françaises citées, sont toutes antérieures à cette date:

(1) Tiraboschi, *Storia della litter. italiana*. — Andrès, *Orig. et progressi d'ogni litterature*. — J. Hager, *Memor. sulla bossola orientale*. — Renaudot, *Relation des Indes*, 290. — Em. David, *Biog. univ.*, au mot *Gioia*.



donc la boussole était connue quand il revint (1).

Si de ce qu'au temps de saint Louis les navigateurs français, suivant l'aveu de Riccioli, avaient déjà l'usage de l'aiguille aimantée, il fallait en conclure que ce sont les guerres des croisés contre les Arabes qui ont fait connaître la boussole, il y aurait toujours à rechercher si, dans ce grand conflit de la société, cette invention sortit du génie des Africains, ou de celui des Occidentaux, et ensuite si elle est italienne ou française, car le débat ne peut être qu'entre ces deux nations pour l'Europe (1).

Les témoignages pesés par les pères Bénédictins, leur ont paru si favorables à la cause française, qu'ils n'hésitent point à décider la question dans notre sens. Selon eux, la boussole est française d'invention. Elle a pu recevoir en différens pays et à diverses époques des perfectionnemens qui sont devenus les motifs de la dispute de priorité, et qui permettent d'en assimiler la découverte à celles du verre, de l'horloge, de la poudre, de l'imprimerie, etc., où plusieurs inventeurs ont eu réellement part; Gioia, par exemple, a pu rendre plus facile, comme le pensent Fournier et Montucla, et par conséquent plus général, l'emploi de cet instrument, et cela seul suffirait à sa gloire : le public a pu regarder le nom de la boussole comme dérivé de l'italien *bussolo*,

(1) Velly, *Hist. de France*, VIII, 297.

(2) Riccioli, *Geograph. et hydrog. reformata*, L. XXI, ch. 1.

boîte de buis; de l'anglais *box*, boîte; du français *bussel*, boisseau; ou même du latin *buxula*, petite boîte; les Flamands ont pu fournir les noms des points cardinaux, ce qui importe peu; mais les Bénédictins font une remarque d'une grande importance : c'est que l'usage de tracer un fleur de lis sur la rose des vents est adopté depuis l'origine de la boussole par toutes les nations européennes. Or, cette remarque, si elle n'est point une preuve en forme, est du moins une induction bien forte que l'invention part originairement de chez nous. Velly, Bossut, Bullet, Azuni, le président N., etc., ne font pas difficulté d'admettre comme décisive l'observation des savans Bénédictins, et de considérer la constante présence des fleurs de lis sur les boussoles de tous les pays comme le sceau de son origine, comme le cachet de la propriété française. On a dit, il est vrai, pour expliquer ce que cette adoption générale a de remarquable, qu'elle provient de ce qu'à l'époque de l'invention de la boussole les rois de Naples étant de la maison de France, Gioia voulut leur faire honneur de sa découverte en y attachant leurs armoiries. Cela n'est point déraisonnable : mais voilà toujours les fleurs de lis et la boussole, illustres déjà par elles-mêmes, illustrées davantage encore par leur antique et étroite alliance, et pour les fleurs de lis en particulier, une preuve célèbre de cette universalité dont nous cherchons en ce moment à nous prévaloir, et qui est pour elles

un de leurs plus beaux titres d'honneur. « C'est, » dit l'imposante voix de l'auteur des *Études historiques*, « c'est une des gloires de cette fleur qui a indiqué bien d'autres gloires avant l'époque où elle n'a plus marqué que des malheurs. » C'est, dirons-nous à notre tour, le sentiment qu'il convient le mieux au patriotisme d'adopter, tant que de nouveaux éclaircissemens ou d'autres témoignages à l'abri de la critique ne seront pas venus nous révéler le nom du véritable inventeur de la boussole (1).

### CHAPITRE XIII.

*Fleurs de lis aux cartes à jouer des divers peuples, et prouvant l'origine française des cartes.*

Presque tout ce qui a été dit sur la découverte de la boussole est commun aux cartes à jouer. Leur origine, le lieu de leur invention, le nom de leur inventeur, sont encore et sans doute seront longtemps des problèmes. Le désir de résoudre ces deux

(1) Bénédictins, *Hist. littér. de la France*. — Fournier, *Hydrographie*, L. X, ch. 1. — Velly, *Hist. de Fr.*, VII, 297. — Bossut, *Histoire génér. des mathém.*, I, 260. — Bullet, *Dissert. sur les cartes à jouer*. — Azuni, *Diss. sur l'origine de la boussole*. — Malte-Brun, *Ann. des Voy.*, X, 254. — Le président N., ms. 26. — Em. David, *Biog. univ.* au mot *Gioia*. — Anthelme Costaz, *Histoire de l'administ. en France*, I, 294. — De Châteaubriand, *Études histor.*, III, 337.

questions a donné naissance à des ouvrages plus ou moins instructifs et curieux, qui tous ont été impartialement analysés par notre laborieux et savant ami M. Peignot, et de manière à nous épargner la peine de le faire, comme notre plan nous y aurait contraint. Aidé du fil secourable qu'il nous tend, nous allons succinctement exposer les preuves que chacun assigne au lieu et à l'époque de l'invention des cartes, et nous expliquerons le rapport sous lequel l'illustration de notre sujet s'y rattache. Nous remonterons les temps, à partir seulement de l'ouverture du quinzième siècle, comme d'un point qui ne peut être raisonnablement contesté (1).

Le synode de Langres de 1404 défend aux ecclésiastiques les jeux de triétrae, de dés et de cartes (2).

Une ordonnance du prévôt des marchands de Paris, du 22 janvier 1397, interdit aux gens de métier, les jours ouvrables, la paume, la boule, les quilles, les dés et les cartes (3).

Suivant Neubronner, administrateur à Ulm en 1806, il y a dans les archives de cette ville un manuscrit sur vélin, nommé le *Livre rouge* à cause de la couleur de ses lettres initiales, où on lit, sous la

(1) G. Peignot, *Danses des morts et cartes à jouer*, 199. — G. Peignot, *Diction. de bibliolog.*, au mot *Cartes*.

(2) Bullet, *Rech. sur les cartes à jouer*.

(3) Bullet, *ibid.* — *Livre rouge du Châtelet*, 97. — Villaret, *Hist. de Fr.*, XII, 157.

même date de 1397, une défense de jouer aux cartes (1).

La chronique italienne de Giovanni Morelli, de 1393, fait mention des cartes sous le nom de *naibi*, mais comme d'un jeu d'enfans, *che usano i fanciulli*. Toutefois *naibe* était le vrai nom des cartes en Italie à cette époque. Saint Bernardin de Sienne, mort en 1440, prêchant contre les jeux de hasard devant les Siennois, ils brûlèrent spontanément *naibes, taxillos, tesseras*, etc. C'était sans doute la coutume de brûler les instrumens de jeux après le sermon : du moins on l'avait vu pratiquer en France quelque temps auparavant à la sortie du sermon d'un frère Richard. Mais nos chroniques ne parlent point de cartes à cette occasion (2).

Le P. Ménestrier, cherchant à préciser la date de l'invention, rappelle un compte de Charles Poupard, argentier ou trésorier de Charles VI; on y lit : « Donné cinquante - six sols parisis à Jacquemin « Gringonneur, peintre, pour trois jeux de cartes à « or et à diverses couleurs, de plusieurs devises, « pour porter devant ledit seigneur roi pour son « ébattement. » L'invasion de la maladie de Charles VI remonte à 1392. Si ces cartes eussent été les premières que l'on voyait, le trésorier aurait-il désigné par une simple appellation une suite de ta-

(1) Jansen, *Origine de la gravure en bois*.

(2) Rive, *Eclairciss. sur les cartes à jouer*. — Bollandistes, *Acta sanctor.*, 20 mai.

bleaux imaginés à l'instant même et dans le but unique d'amuser le roi malade? Elles sont donc antérieures à la maladie, bien que l'on ait dit qu'elles furent inventées par les conseils de Valentine de Milan, que le malheureux prince nommait sa sœur chérie (1).

Le P. Daniel, s'appuyant sur Ménestrier, ne fait aucun doute que les cartes n'aient vu le jour pour la première fois en France l'an 1392. Cependant un édit de 1387, émané de Jean I<sup>er</sup>, roi de Castille, défend les dés et les cartes. L'abus qu'on en faisait était même déjà ancien, puisque, selon la chronique de Petit-Jean de Saintré, le gouverneur des pages de Charles V leur reprochait d'être *noyseux, jouseux de cartes et de dez*, etc., tandis que Jean de Saintré, leur camarade, qui n'avait point ces défauts, venait d'être récompensé par la charge d'écuyer tranchant. Or cette promotion étant de 1367, selon Méerman, les cartes sont au moins de cette époque. Quoique La Salle, auteur de cette chronique, ait écrit sous Louis XI : « La scène de son Petit-Jehan de Saintré « est fixée à l'époque du roi Jean, et peint d'ailleurs « assez fidèlement les mœurs du temps. Le texte de « ce roman prouve au moins qu'Antoine de La Salle « a cru les jeux de cartes bien antérieurs au règne « de Charles VI, pour qui Gringonneur peignit ces « belles cartes qui sont encore au cabinet des estam- « pes de la bibliothèque du roi. » Avouons cependant

(1) Petitot, *Collect. des mém.*, VI, 233.



que La Salle a pu prêter des cartes aux héros de son roman, sans qu'il en existât réellement au temps où il en place la scène (1).

L'existence des cartes long-temps avant Charles V même serait démontrée, si l'on pouvait croire, avec l'abbé Rive, que l'un des articles du statut de l'ordre de la Bande, institué par Alphonse XI, roi de Castille, en 1332, portait réellement la défense de jouer aux cartes, comme il l'assure d'après la traduction par Guterry des Épîtres dorées de Guevarre, évêque de Mondonedo. Bien que l'ouvrage du Hollandais Th. Rouch, ignoré de Rive, vienne corroborer son assertion, nous n'insisterons pas sur ce point, qui ferait voir déjà les cartes sous Philippe de Valois, parce que nous avons encore à citer des époques et plus anciennes et mieux prouvées (2).

Dans un manuscrit intitulé : *Renart le Contrefait*, qui avait appartenu à Lancelot, on lit à la page 95 :

. . . . . Fols et folles sont  
Qui. . . . .  
Jouent aux dez, aux cartes, aux tables,  
Qui à Dieu ne sont délectables.

(1) Daniel, *Origine du piquet*. — Bullet, *Recherches*, etc. — Breilkopf, *Orig. des cartes*. — Méerman, *Orig. typog.*, I, 222. — La Salle, *Hist. et chroniq. de Petit-Jean de Saintré*. — Weiss, *Biog. univ.*, au mot *Salé*.

(2) Rive, *Eclaircissem.*, etc. — Thom. Rouck, *Hérald d'arm. des Pays-Bas*, 168.

L'auteur de ce roman nous apprend qu'il l'a composé entre les années 1328 et 1341. La découverte du passage cité est due à M. Van Praët, qui l'a communiqué à Jansen, sans doute après s'être assuré, à cause de son importance, que ce n'est point une interpolation. L'Anglais Singer s'en est également prévalu, et s'est appuyé d'une autre découverte de M. Douce, son compatriote, qui a trouvé dans un manuscrit du quatorzième siècle, une miniature représentant quatre joueurs de cartes. Malheureusement on ne précise pas l'année de ce siècle. Tout est là cependant, puisque la question ne peut s'élever que sur une année antérieure à 1392 (1).

Voilà donc des autorités pourvues de toute la certitude historique désirable, qui nous montrent les cartes soixante ans avant la maladie de Charles VI, contre l'opinion la plus commune. Nous allons en invoquer quelques-unes qui appartiennent au treizième siècle, mais qui n'ont pas à beaucoup près le même degré d'authenticité.

Le baron de Heineken cite un livre imprimé à Augsbourg en 1472, où il est dit, titre V, que le jeu des cartes a commencé à se répandre en Allemagne vers 1300, et qu'elles y venaient d'Italie. Ce livre, intitulé : *Das guldin Spiel*, ou le jeu d'or, est invoqué aussi par Breilkopf et par Jansen; mais

(1) Jansen, *Orig. de la grav.* — Singer, *Recherches sur les cartes*, p. 10.

M. de Murr pense que l'époque de 1300 est trop reculée de cinquante ans (1).

En Italie, il est question des cartes pour la première fois dès 1299. Tiraboschi le prouve par un manuscrit de Pipozzo di Sandro, où il en est parlé en termes explicites. Elles étaient même déjà fabriquées en papier de chiffons. Zani objecte contre ce manuscrit le silence de Pétrarque qui, faisant dans un de ses ouvrages l'énumération des jeux du temps, n'y comprend point les cartes. Toutefois cet argument n'est que négatif; et d'ailleurs Pétrarque, mort en 1374, aurait pu en faire mention, puisque le roman de Renart le Contrefait en parle comme existantes en 1328 (2).

Papillon a cité un édit de saint Louis, en 1254, où le jeu de cartes est interdit. On en parle ici seulement pour mémoire, car l'abbé Rive donne en latin et en français l'article de cet édit qui stipule la prohibition de certains jeux, et celui des cartes n'y est pas mentionné.

Si les expressions du synode de Worcester, qui prohibent le jeu du roi et de la reine, *ludus de rege et regina*, font allusion aux cartes, leur origine remonterait au moins à 1240, époque de la tenue de ce synode, et se rattacherait aux Arabes par les croisades. Ducange, qui parle de cette allusion, ne la

(1) Heineken, *Orig. de la grav.* — Breitkopf, *Orig. des cartes.* — Jansen, *Orig. de la gravure.*

(2) Tiraboschi, *Della letteratura*, IV, 403.

donne cependant pas comme certaine. Au surplus, il peut y avoir eu plusieurs sortes de jeux dits du roi et de la reine. Celui qui se jouait en Italie dans le seizième siècle n'était qu'une imitation du jeu de cartes, et se rapportait aux tarots (1).

Enfin un grammairien grec, Papias le Lombard, qui florissait vers 1054, et que l'on regarde comme l'auteur du premier dictionnaire, se sert de cette expression : *Mappa etiam dicitur vel forma ludorum*. M. Éloi Johanneau applique ce passage aux cartes à jouer; et il se pourrait très bien, dit M. Peignot, que cette conjecture ne fût pas sans fondement (2).

Voilà bien à peu près tout ce qui a été dit sur la date de l'apparition des cartes à jouer. Mais dans quel pays ont-elles pris naissance? C'est ce que nous allons rechercher. Comme s'il fallait toujours que les Égyptiens, les Chinois ou au moins les Arabes intervinsent dans les choses à origine célèbre, on les a fait intervenir dans celle des cartes; nous commencerons donc notre examen par les écrivains qui paient sans preuves, à leur préoccupation pour l'antiquité, ce tribut obligé.

Legendre fait inventer les cartes par les Lydiens et cite à ce sujet Hérodote, qui n'en dit pas un mot.

(1) Innocentio Ringhieri, *Cento giuochi liberali et d'ingegno*, 131.

(2) Peignot, p. 243.

Lamarre et plusieurs autres ont adopté cette opinion (1).

Selon Breitkopf, l'histoire montre clairement la manière dont les cartes sont venues des Arabes, et ont de là passé chez les Espagnols sous le nom de *naïpe*, mot qu'il soupçonne arabe, puis chez les Italiens, sous celui de *naibi*, qu'il soupçonne hébreu, et enfin chez les Français. Mais si, par analogie, il en était des cartes comme des échecs que les Arabes ont reçus, dit-on, des Indiens par la Perse, ils n'auraient pas davantage le mérite de l'invention des cartes. Au surplus, il termine son ouvrage par une observation fort juste, c'est que les arts se lient ensemble dans leur origine et en produisent de nouveaux : qu'on ne connaît ceux qui ont coopéré à leur établissement que lorsque ces arts sont parvenus à un certain degré de perfection ; mais que ceux qui ont fait les premiers essais restent ordinairement inconnus.

Le sentiment de M. Singer confirmerait l'origine indienne dont nous ne parlions que par induction. Il croit les cartes asiatiques, à cause, dit-il, de leur frappante analogie avec les échecs, et il regrette que le savant Hyde n'ait pas donné l'histoire des cartes qu'il avait annoncée. Il pense qu'il y aurait trouvé des témoignages à l'appui de son hypothèse (2).

(1) Legendre, *Mœurs des Franç.*, p. 2. — Lamarre, *Traité de la police*, I, 477.

(2) Singer, *Recherches*, etc., 17.

L'imagination exaltée de Court de Gébelin lui fait voir dans les figures singulières des cartes du jeu des tarots, l'indice certain d'une origine égyptienne et il prend une grande peine pour communiquer sa conviction ; et parce qu'il lui plaît de s'égarer dans le dédale des plus étranges rêveries, il croit avoir persuadé. Il parle d'un monument chinois dont la connaissance lui a été communiquée par M. Bertin et qu'on fait remonter aux premiers âges de cet empire, monument qui ressemble aux tarots et qui prouve que les Égyptiens tenaient les leurs des Chinois. Enfin il trace l'itinéraire de ce jeu, les Romains l'ont reçu des sectateurs d'Isis et l'ont transmis aux Allemands : le séjour des papes à Avignon l'a naturalisé en France. Il trouve dans les tarots l'origine des cartes espagnoles et dans celles-ci l'origine des nôtres. Par conséquent les cartes françaises ne sont, selon lui, que l'imitation d'une imitation, qu'une institution dégénérée, et dans laquelle il n'y a nulle vue, nul génie, nul ensemble. Du reste, il les croit antérieures à Charles VI (1).

Arrivant aux auteurs qui s'en tiennent modestement à l'Europe pour y chercher l'origine des cartes, nous citerons d'abord le baron de Heineken. Dans un ouvrage curieux, il cite le lansquenet comme le plus ancien jeu de cartes connu, et de ce mot qu'il dérive de l'ancien allemand *lands-knecht*, soldat, il se fait une preuve que les cartes sont al-

(1) Court de Gébelin, *Monde primitif*, 8<sup>e</sup> livraison.



lemands. Tout en citant le livre *Das guldin Spiel*, qui fait remonter les cartes à l'année 1300, il se rabat à 1376, mais en convenant qu'il est impossible de déterminer précisément la date de leur invention (1).

Suivant M. Jansen, presque tous les écrivains sont d'accord aujourd'hui pour attribuer l'invention des cartes aux Allemands, excepté, convient-il lui-même, Ménestrier, Bullet, Schœpflin, Fabricius, Fournier, Saint-Foix, Daniel, Duhamel et l'*Encyclopédie*, qui en font honneur aux Français. Si à cette liste, déjà longue, on joint Breilkopf, Singer, Court de Gébelin, Rive, Longuerue, etc., qui ne votent point pour les Allemands, on demande quels peuvent être les auteurs qui leur sont favorables? Du reste, il se sert de l'argument étymologique du baron de Heineken sur le lansquenet, quoique Daneau, en se plaignant de ce que les Allemands avaient souvent changé les figures des cartes, fournisse par cela même la preuve qu'ils n'en étaient point les inventeurs (2).

L'abbé Longuerue dit : « C'est en Italie que cette belle invention a pris naissance dans le quatorzième siècle.... J'ai vu chez M. de Ganières un jeu de cartes telles qu'elles étaient dans leur origine. Il y avait un pape, des empereurs, les quatre monarchies qui combattaient les unes contre les autres :

(1) Heineken, *Idee d'une collect. d'estampes.*

(2) Jansen, *Orig. de la gravure en bois.*

« ce qui a donné naissance à nos quatre couleurs. « Elles étaient longues de sept à huit pouces..... » M. Leber possède trente cartes d'un jeu semblable. Elles sont gravées sur bois et enluminées or, argent et couleur, comme les anciennes miniatures. Les inscriptions de ce jeu, qui peut être rapporté à la première partie du seizième siècle, sont en italien de Venise (1).

L'abbé Rive, dont l'imagination turbulente et bizarre déréglait presque toujours le savoir, dit son biographe, non content d'exclure du mérite de la découverte des cartes les Italiens et les Allemands, en exclut encore sa propre nation. Il les fait venir d'Espagne dès 1330, bien long-temps avant qu'on n'en trouve la moindre trace ailleurs, et selon lui, elles y ont été inventées. La preuve qu'il en donne c'est leur prohibition par les statuts de l'ordre de la Bande en 1332; mais il n'existe plus de vestige de cet ordre, et nul historien espagnol n'en a conservé les statuts. Ils étaient, dit l'abbé Rive, dans les *Épîtres dorées* de Guevarre, imprimées à Venise en 1558. Dupuy ayant à rendre compte de l'ouvrage de Rive, a consulté cette même édition : il y a trouvé une défense de jouer à aucun jeu et surtout aux dés, *a niun guitoco, massime a dadi* : à l'égard des cartes, elles n'y sont point nommées, mais elles le sont dans une traduction française des lettres de Guevarre par le médecin Guterry. Toute la difficulté consiste donc

(1) Longueruana, I, 107.

à savoir si l'expression espagnole dont s'était servi Guevarre et qu'on ne retrouve pas, a été bien rendue par le mot *carte*, puisque Guterry, qui n'était point Espagnol mais Navarrois, déclare lui-même n'avoir entrepris sa traduction que pour s'exercer dans notre langage; *chez moi*, dit-il, *la langue françoise n'est encore bien françoysée* (1).

Voltaire s'est donc trompé quand il a dit : « Toute industrie en France n'a-t-elle pas été très tardive? et depuis le jeu des cartes reconnu originaire d'Espagne par les noms de spadilles, de manilles, de codilles, jusqu'au compas de proportion et à la machine pneumatique, y a-t-il un seul art qui ne lui soit étranger? »

L'abbé Rive, parlant des cartes à jouer, partage l'opinion du célèbre poète : « Quoique j'aie l'honneur d'appartenir à la nation française, la vérité, qui est ma suprême règle, m'empêche de lui attribuer cette invention. L'homme de lettres doit, dans tout ce qui n'intéresse point la société politique dont il est membre, être un vrai cosmopolite, et n'avoir que l'univers pour patrie. Les rivalités littéraires sont puériles : elles ne doivent leur germe qu'à la médiocrité et à l'exiguïté des connaissances. »

Quant aux mots espagnols spadilles, codilles, etc.,

(1) Rive, *Eclairciss. sur les cartes*. — Daunou, *Biog. univ.*, au mot *Rive*. — Peignot, *Dict. de bibliolog.*, au mot *Rive*.

invoqués par Voltaire contre l'origine française des cartes, on peut lui objecter : Charlemagne, Lancelot, Lahire, Ogier, dont personne ne contestera l'origine française, et enfin valet qui, venu de valet ou de vasselet, était toujours pris en bonne part (1).

Ottley ne discute pas le fait de la découverte. Cependant il ne doute pas qu'elle ne vienne de l'Italie. Il s'appuie sur un décret rendu à Venise en 1444 qui prohibe l'introduction des cartes étrangères, à la sollicitation des cartiers vénitiens, dont le commerce languissait. Mais à cause de cette date, relativement très récente, le décret ne paraît pas favoriser davantage les prétentions des Italiens que celles des Allemands ou d'autres. Autant vaudrait reconnaître les cartes pour anglaises, parce qu'un acte du parlement de 1463, rendu aussi sur les plaintes des cartiers de Londres, prohiba l'importation des cartes du continent (2).

M. J. Cohen analysait les opinions diverses sur les cartes en 1826, précisément à la même époque que M. Peignot. Nous avons entendu M. Jansen nous dire que l'on était d'accord aujourd'hui pour attribuer les cartes aux Allemands; M. Cohen dit

(1) Voltaire, *Remarq. de l'Essai sur les mœurs*, XXI, 340.

(2) Ottley, *Rech. sur la grav.* — Henry, *Hist. d'Angleterre*, L. V, ch. 7. — *Statuts*, III<sup>e</sup>. An. d'Edouard, IV, ch. 11.

que tous les savans sont d'accord maintenant à leur reconnaître une origine orientale, et pour trouver dans le mot espagnol *naipes* une ressemblance avec l'arabe *nabi*, qui signifie diseur de bonne aventure. Il penche pour le système égyptien de Court de Gébelin, modifié depuis par l'anglais Buchan. Il ajoute plus de foi au manuscrit de Pipozzo di Sandro qu'au livre allemand le Jeu d'or et qu'à la décision du synode de Worcester en 1240; enfin il parle en ces termes de la découverte attribuée à l'anglais Douce par Jansen et par Singer : « Parmi les mo-  
« numens les plus curieux qui se rapportent au jeu  
« des cartes, il faut compter une petite miniature  
« qui orne un manuscrit français intitulé *le Roman*  
« *du roi Mehadus*. Ce manuscrit, évidemment de la  
« fin du quatorzième siècle..., se trouve dans le ca-  
« binet de sir Egerton Brydges. La miniature repré-  
« sente un monarque jouant aux cartes avec trois  
« seigneurs de sa cour; trois autres personnages  
« sont debout et regardent le jeu. Mais la partie la  
« plus remarquable de ce tableau consiste en ce  
« qu'on distingue clairement sur les cartes dé-  
« ployées les couleurs espagnoles..., ce qui donne  
« lieu de penser que dans l'origine les cartes fran-  
« çaises portaient aussi ces couleurs, et que celles  
« dont on se sert aujourd'hui sont d'un usage plus  
« moderne (1).

Après les partisans des Arabes, des Chinois, des

(1) J. Cohen, *Orig. des cartes*.

Égyptiens, après les Français partisans de l'étranger, viennent les auteurs étrangers et nationaux qui placent chez nous le berceau du jeu des cartes. Le P. Ménéstrier, le premier qui ait traité ce sujet, est le premier aussi qui attribue cette ingénieuse invention au désir d'amuser Charles VI malade. Il regarde donc les cartes comme françaises (1).

Le P. Daniel, sans déterminer d'une manière explicite l'époque de l'invention, en fait honneur aux Français; mais il la croit fort antérieure à celle du jeu de piquet, qui fait l'objet spécial de sa dissertation, et dont il trouve l'origine dans l'histoire de France sous Charles VII, vers 1430 (2).

Bullet, dans des recherches savantes, se sert du costume français généralement adopté pour les figures, comme d'une preuve que les cartes sont françaises d'invention, et qu'elles ont même précédé de quatre ou cinq ans la mort de Charles V; c'est-à-dire qu'elles sont de 1375 ou de 1376. « En effet, « dit-il, on ne trouve en Espagne, en Italie, en « Allemagne, en Angleterre, aucun monument plus « ancien que la chronique de Petit-Jehan de Saintré, « où il soit parlé de ce jeu. On est donc en droit de « conclure que les cartes ont été inventées en France, « et que nos voisins les ont empruntées de nous (3). »

Nous sommes obligés de rappeler contre Bullet,

(1) Ménéstrier, *Bibliot. curieuse*, 174.

(2) Daniel, *Journ. de Trévoux*, mai 1720.

(3) Bullet, *Recherch. histor. sur les cartes*.



le roman de Renart-le-Contrefait, qui parut de 1328 à 1341, et le manuscrit de Pipozzo di Sandro, de 1299, qui sont par conséquent antérieurs à la chronique de Petit-Jehan de Saintre, écrite seulement sous Louis XI. La considération qui détermine l'abbé Bullet à préciser la date de 1375, c'est l'absence des souliers à la poulaine. En effet, Charles V les défendit à cause de leur extravagance, par lettres du 9 mai 1365, et le cours de cette mode fut arrêté de son vivant; mais elle reprit après sa mort, arrivée en 1380. Les cartes ont dû naître dans la période de 1365 à 1380, selon Bullet, qui n'a cependant pas tiré de cet argument déjà faible toute la conséquence qu'on en pouvait déduire. Il aurait dû dire : les souliers à la poulaine, ainsi nommés de la Pologne, lieu de leur origine, étaient d'une mode à peu près universelle. Les cartes ont pu naître dans les quinze années où cette mode, qui ne fut pas proscrire chez les autres nations, cessa en France. L'absence des poulaines sur les cartes à jouer est donc une induction de leur origine française; car s'il en eût été différemment, les personnages seraient chaussés en poulaines en usage dans la nation qui aurait inventé ce jeu.

Nous ne parlerons pas en détail du sentiment de chacun des auteurs qui, flattant notre patriotisme, croient à l'origine française ou implicitement ou explicitement, quelle que soit d'ailleurs la date plus ou moins rapprochée de Charles VI qu'ils lui assi-

gnent. Mais nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître au moins le nom de quelques-uns de ces auteurs, dont plusieurs sont étrangers (1).

Une chose est digne de remarque : c'est combien peu d'écrivains on pensé à donner un nom à l'inventeur des cartes et à signaler la ville où se fit l'invention. L'abbé Rive parle d'un espagnol nommé Nicolao Pépin, et paraît triompher de ce que Bullet a ignoré cette circonstance. Le nom de *naipes*, dit-il, est formé des lettres N. P., initiales de ce nom, qui au surplus semble plus français qu'espagnol. Cette étymologie est donnée aussi par le dictionnaire de la langue castillane, œuvre de l'académie royale d'Espagne. M. Weiss, dont l'autorité est d'un grand poids, penche pour celle de l'académie espagnole, bien que Bullet dérive le même mot du basque *napa*, uni, plat; M. Cohen, de l'arabe *nabi*, diseur de bonne aventure; et Court de Gébelin, de l'oriental *nap*, prendre, tenir, mot à mot, les tenans. Devigny

(1) Don Bévy, *Inaugurat. des souverains*, 338. — Fabricius, *Bibliographia antiquaria*, 984. — Schœpflin, *Vindiciæ typographicæ*, 6. — Lachenay des Bois, *Dict. des mœurs*, I, 374. — Duhamel, *Art du cartier*. — Fournier, *Dissert sur la grav. en bois*, 25. — St.-Foix, *Essais*, etc., I, 315. — Papillon, *Grav. en bois*, 80. — Rob. Henry, *Hist. d'Angl.*, V, 564. — *Art de vérifier les dates*, in-folio, 559. — *Encyclopédie*, édit. de Paris, II, 711. — De Fresan, *Biblioth. des romans*, novembre 1776. — Lunier, *Dict. des sciences*, au mot *Carte*. — Weiss, *Biog. universelle*, aux mots *Gringonneur*, *Salé*.

opine pour Laurent Coster, de Harlem, que Méerman et Scriverius regardent comme le véritable inventeur de l'imprimerie, et même de la gravure en bois. Enfin Heineken pense que c'est à Ulm qu'elles ont vu d'abord le jour, ainsi que les moules pour les imprimer (1).

Au surplus, M. Paul Lacroix, qui annonce un traité approfondi sur les cartes à jouer, jettera sans doute un jour nouveau sur ce sujet curieux, et nous apprendra enfin ce qu'il faut penser à l'égard des diverses questions qu'il fait depuis si long-temps soulever. Malheureusement M. Leber n'annonce rien; cependant nous savons qu'il a un travail tout prêt, dont la publication lui ferait le plus grand honneur. En effet, par ses précieux matériaux, par son profond savoir, par son excellent esprit de critique, personne plus que lui n'était capable de donner l'explication historique de nos cartes nationales. Les hommes qui s'occupent d'archéologie doivent attendre le livre de M. Leber avec d'autant plus d'intérêt, qu'avec des choses importantes de son propre portefeuille, ils y trouveront les célèbres cartes de Gringonneur restées jusqu'à présent inédites.

Veut-on savoir maintenant dans quel but nous avons si curieusement examiné ce sujet? C'est afin de rechercher si nous n'y trouverions pas un exemple de plus de la diffusion de nos fleurs de lis. Eh bien, nous l'y découvrons en effet : les fleurs de lis

(1) Devigny, *Journal économiq.*, an. 1758, p. 117.

sont empreintes sur les cartes de presque toutes les nations de l'Europe, dès l'origine de ce jeu. Cette remarque avait déjà été faite par le P. Ménéstrier en ces termes : « Ce qui pourrait faire soupçonner  
« que ce jeu eût commencé en France, c'est que tou-  
« tes les figures avaient des fleurs de lis sur leurs  
« habits. » Daniel et Bullet ont tiré de cette remarque la même induction. L'abbé Rive, il est vrai, dans sa préoccupation en faveur des Espagnols, n'admet pas que la présence des fleurs de lis sur leurs cartes soit une raison suffisante pour les frustrer du mérite d'inventeurs : mais il explique cette présence par une argumentation qui nous sert trop bien pour que nous ne nous en emparions pas avec empressement. Il s'en prend à l'extrême diffusion de cet insigne de la France, et dit : « Bullet a  
« observé, dans une autre dissertation, qu'on trouve  
« des fleurs de lis sur des monumens romains du  
« moyen âge, sur les sceptres et les couronnes de  
« divers empereurs d'Occident, de rois de Castille,  
« et de la Grande-Bretagne avant que les Normands  
« en eussent fait la conquête. Cela étant, pourquoi  
« les Espagnols, en inventant les cartes, n'auraient-  
« ils pas pu en orner les figures de fleurs de lis? Il  
« est d'autant plus vraisemblable qu'ils l'ont fait,  
« que l'invention des cartes est postérieure de peu  
« de temps à la mort de leur saint roi Ferdinand,  
« dont la couronne était toute fleurdelisée (1). »

(1) Ménéstrier, *Bibl. curieuse*, 175.— Rive, *Eclair.*, etc.

M. Cohen, du même fait a tiré la même conclusion que l'abbé Rive, c'est-à-dire que les fleurs de lis ne prouvent rien en faveur de la France, et dit qu'il existe dans les cabinets des curieux plusieurs anciens jeux allemands et italiens sur lesquels on ne voit aucune trace de fleurs de lis. Un homme aussi estimable ne peut avoir que raison : mais nous sommes assuré, dans la collection de Gaignière, qu'elles sont presque générales sur les cartes de toutes les époques, de toutes les nations et en particulier de l'Espagne, soit aux sceptres, aux couronnes, aux écussons, soit réduites à trois ou sans nombre. Nous avons déjà cité dans un chapitre précédent les cartes fleurdelisées de Modène, de Parme, de Naples, nous ajouterons ici les cartes portugaises à fleurs de lis de la collection de M. Leber (1).

Le premier volume de la collection curieuse de Gaignière contenait 17 cartes qui en ont été extraites pour former un volume à part. On pense que ces cartes, véritables images, beaucoup plus grandes que les tarots, sont celles mêmes que Gringonneur peignit pour Charles VI. Rien alors ne serait plus précieux que ces monumens qui, traversant les siècles pour nous parvenir intacts, auraient vaincu le temps malgré leur fragilité. On se tromperait étrangement si l'on croyait à la moindre analogie entre les cartes de Charles VI et celles de nos jours. Ce

(1) Gaignière, *Bibl. royale*, T. I, 2103, II, 2338.  
762. 557.

n'est guère que sous le règne suivant qu'elles commencèrent à prendre la forme actuelle. Toutes celles de Gringonneur consistent en figures, dont voici les noms par ordre de pagination : le pape, l'empereur, l'hermite, la maison de Dieu, une sans nom, le fou, les amoureux, le pendu, le char, la lune, le soleil, la justice, la force, la tempérance, la fortune, la mort, le jugement. Willemin en a gravé deux, le soleil et celle qui est sans nom, à qui il donne celui de damoiseau. Dans les 17 cartes, il y a 41 figures de personnages : sur ce nombre il y en a 18 dont les cheveux sont ou cachés ou bruns, et 23 à chevelure rousse. Cette observation, corroborée d'ailleurs par les miniatures de tous les anciens manuscrits, a le double mérite de venir à l'appui de ce que nous avons précédemment dit au sujet de la blancheur de peau de nos aïeux, et de prouver ou que la couleur rousse, regardée aujourd'hui comme fâcheuse, dominait encore dans la nation il y a 400 ans, ou que du moins elle était préférée. De toutes ces figures, une seule, celle de l'empereur, tient un sceptre ; il est terminé par une fleur de lis d'une forme bizarre (1).

Lorsque les cartes devinrent ce qu'elles sont, et qu'elles prirent les quatre couleurs, le trèfle fut long-temps figuré par une fleur de lis pure. La collection Gaignière en offre plusieurs exemples, et sou-

(1) Weiss, *Biog. univers.*, aux mots *Gringonneur*, *Sal.*  
— Willemin, *Monumens fr.*, livraisons 28.



vent ces fleurs de lis sont jaunes comme les fleurs de lis d'or de l'écu national : enfin, le trèfle se nommait fleur, par syncope, sans doute, de fleur de lis. En italien, les trèfles sont encore nommés *i fiori*. Un poème rare et singulier, cité par M. Peignot, prouve qu'il en était encore ainsi en 1668. L'auteur parle des cartes et dit :

J'y remarque au-dedans différentes couleurs,  
Rouge aux carreaux, aux cœurs, noir aux piques, *aux fleurs*,  
et plus loin :

Renoncez à carreaux, à cœurs, à *fleurs*, à piques (1).

Nous n'entrerons pas dans les détails de la fabrication des cartes, mais nous dirons que chaque feuille était marquée, sur la forme de la papeterie, de vingt fleurs de lis, disposées de manière qu'il y en avait une sur chaque carte : nous citerons une singularité ; dans un jeu de carte signé Danbrin, du temps de Buonaparte, Judith, la reine de cœur, a un ornement chargé d'abeilles, mais Pallas, la reine de pique, tient un lis à la main.

Il n'est pas possible de nier la présence des fleurs de lis dans nos cartes et dans les cartes primitives des divers peuples. La manière même dont Rive en parle par rapport à l'Espagne, confirme la proposition générale. Cette présence est donc une nouvelle preuve de l'universalité dont nous avons fourni tant d'exemples, et par conséquent de l'an-

(1) *La Madeleine au désert*, dans Peignot, 328.

tiquité des fleurs lis. C'est un titre de plus à leur illustration, car les peuples ne se donnent pas le mot pour emprunter à l'un d'eux un insigne qui serait obscur ou indifférent. Si, lorsque les cartes parurent pour la première fois, ce ne fut point en France, si elles y vinrent du dehors, les Français ont pu à la rigueur y déposer leur emblème : mais comment seraient-ils parvenus à persuader l'adoption de ce symbole aux autres nations, et surtout à celle qui ayant réellement inventé les cartes, les aurait certainement revêtues de sa marque ? Ainsi, tant qu'on ne fournira pas des preuves raisonnées du contraire, les Français peuvent dire que leurs prétentions à l'invention des cartes sont, comme à l'égard de la boussole, plus fondées que celles de tout autre peuple. La conclusion que nous tirons de l'examen auquel nous nous sommes livré est plus conséquente que celle de Voltaire.